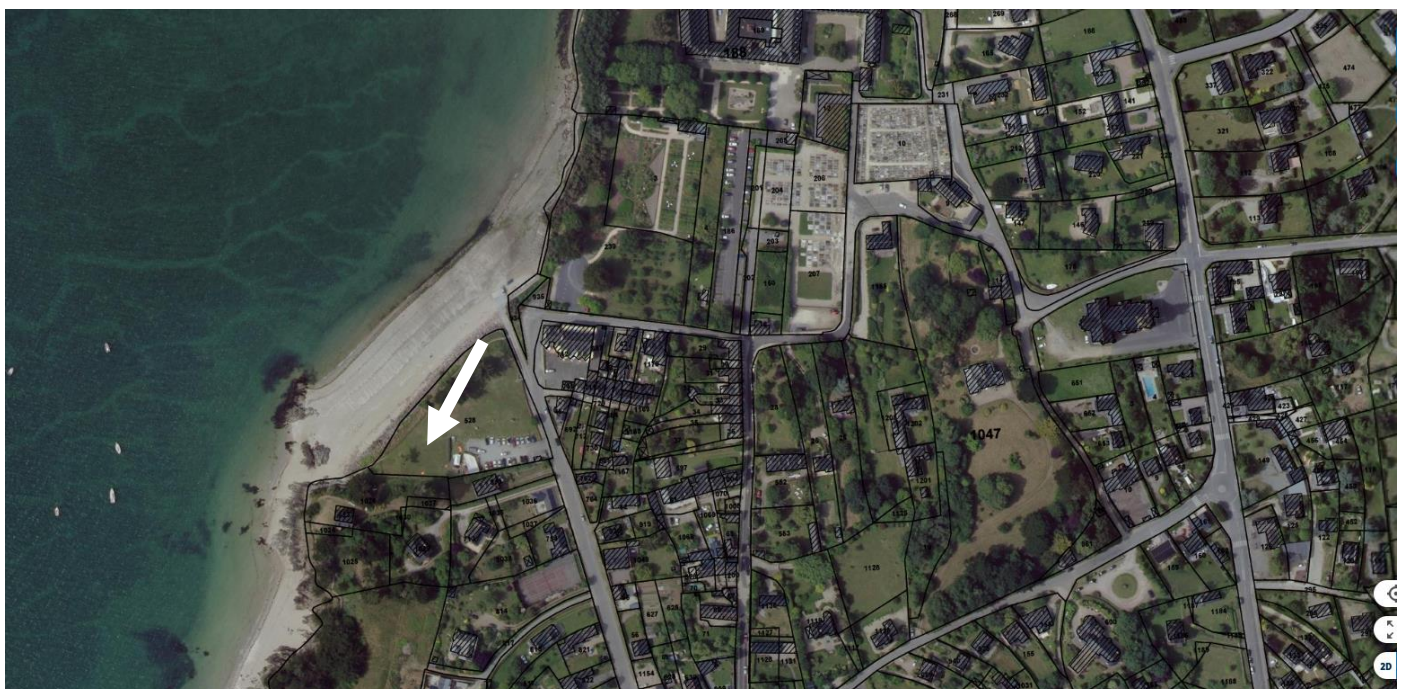


Les emplacements destinés à accueillir une activité commerciale et ou de restauration

Emplacement n° 1 : parking de la plage des HAAS – Rue des Haas



Emplacement n° 2 : lieu-dit « Le Rougeret »



Emplacement n° 3 : le parking « Le Rougeret »



Emplacement n° 4 : Camping municipal de La Manchette

